

LOI N° 90-006 du 15 Mai 1990

portant abrogation de la Loi Organique N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs, de la Loi N° 81-001 du 13 Mars 1981 relative aux élections des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat ainsi que du décret N° 74-26 du 13 Février 1974, fixant les attributions et prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité.

LE HAUT CONSEIL DE LA REPUBLIQUE a délibéré et adopté en sa séance du 9 Mai 1990,

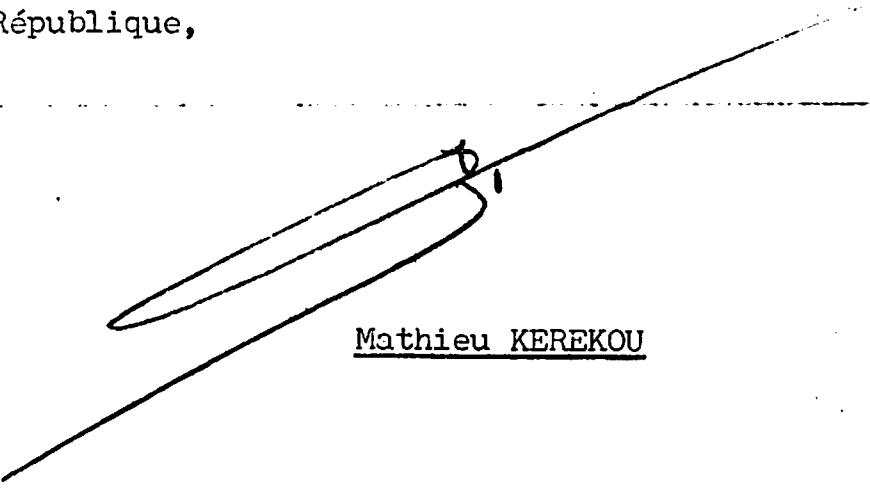
Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Sont abrogés, la Loi Organique N° 81-009 du 10 Octobre 1981, portant création, organisation, attribution et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes exécutifs ; la Loi N° 81-001 du 23 Mars 1981 relative aux élections des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat ; ainsi que le décret N° 74-26 du 13 Février 1974, fixant les attributions et prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité, y compris tous les textes subséquents.

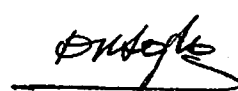
Article 2.- La présente Loi qui entre immédiatement en vigueur sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 15 Mai 1990

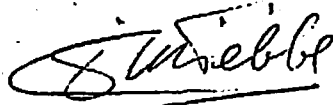
par le Président de la République,
Chef de l'Etat,


Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et de l'Administration
Territoriale,



Jean Florentin V. FELIHO

Ampliatiions : PR 4 PM 4 HCR 4 CPC-PPC 2 SGG 4 MISPAT 4 AUTRES
MINISTERES 15 PROVINCES 6 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3
IGE ET SES SECTIONS 3 DCCT 1 GCONB 1. UNE-FASJEP 2 BN-DAN 2 JOR. B 1.